

Désignation de l'entreprise : <u>SELARL 2 B.M.P.</u>		<u>1</u> <u>2</u>		
Adresse de l'entreprise <u>81 BIS RUE DE BOISDENIER 37000 TOURS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>		
Numéro SIRET * <u>3 9 4 5 1 2 8 3 4 0 0 0 4 2</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, <u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>3</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	10 724
		Fonds commercial (1) AH	AI	338 647
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	153 120
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH	BI	13 355
		TOTAL (II) BJ	BK	515 845
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	3 856
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	432 550
		Autres créances (3) BZ	CA	11 151
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....) CD	CE	96 068
		Disponibilités CF	CG	205 087
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	39 351
Comptes de régularisation	TOTAL (III) CJ	CK	788 064	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	1 303 909	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		SELARL 2 B.M.P.		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....135 700...)	DA	135 700		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	208 293		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	33 844		
	Report à nouveau	DH	456 961		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 979		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	857 777		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	44 357		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	97 668		
	Dettes fiscales et sociales	DY	149 054		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	9 276		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	300 355			
	Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 158 132			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	268 653		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2 BMP
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 135 700 euros
Siège social : 81 bis rue de Boisdénier
37000 TOURS
394 512 834 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12 978,85 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 978,85 euros
Affectation à la réserve légale	648,94 euros
Distribution de dividendes	12 329,91 euros
Soit 9,09 euros / part sociale	

Régime fiscal et mise en paiement des dividendes

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du **1^{er} octobre 2024**.

Les distributions de dividendes font en principe l'objet d'un taux forfaitaire unique de 12,8 %, prévu à l'article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts.

Toutefois, certains contribuables peuvent bénéficier d'une dispense de prélèvement.

Faute pour l'associé d'avoir manifesté son intention d'être dispensé du paiement du taux forfaitaire unique avant le 30 novembre 2022, il est réputé avoir implicitement pris la décision de s'acquitter de ce prélèvement à la source libératoire.

Nous vous précisons que le taux du prélèvement forfaitaire unique (Flat tax) s'élève à 30 %, consistant en une imposition à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire unique de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %.

En cas de dispense de prélèvement forfaitaire unique, le dividende sera soumis au paiement des prélèvements sociaux de 17,2 %.

Nous vous précisons que le prélèvement forfaitaire unique devra être versé au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

JBT
PB
A
G

Par dérogation à l'imposition forfaitaire mise en place au 1^{er} janvier 2018, vous pouvez opter pour le barème de l'IR du taux marginal d'imposition permettant de bénéficier de l'abattement de 40 % des dividendes. Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 12 329,91 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices écoulés.

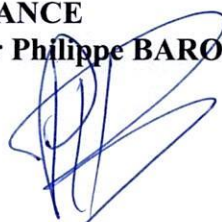
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

LA GERANCE

Monsieur Philippe BARON

A blue ink signature, appearing to be 'P. Baron', written over the name.

Monsieur Guillaume PILLET

A blue ink signature, appearing to be 'G. Pillet', written over the name.

Monsieur Vincent BRAULT-JAMIN

A blue ink signature, appearing to be 'V. Bault-Jamin', written over the name.

Madame Alexia MARSAULT

A blue ink signature, appearing to be 'A. Marsault', written over the name.

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 158 131,59 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 12 978,85 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les gérants.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ou à l'acquisition d'immobilisations sont inclus dans le coût de production ou d'acquisition de ces immobilisations.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations décomposables

L'entreprise considère que l'amortissement linéaire représente le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de l'utilisation probable des biens.

En cas de divergence entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, l'entreprise comptabilise un amortissement dérogatoire.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Règles et méthodes comptables (suite)

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	355 347		5 977	349 370
Immobilisations corporelles	186 134	4 379	37 393	153 120
Immobilisations financières	13 355			13 355
TOTAL	554 836	4 379	43 370	515 845

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	16 700		5 977	10 724
Immobilisations corporelles	163 567	8 879	37 393	135 054
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	180 267	8 879	43 370	145 777

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions, brevets, licences	10 724	10 724	0	de 1 à 10 ans
Fonds commercial	338 647	0	338 647	Non amortiss.
Inst.agenc.divers	91 414	78 253	13 161	10 ans
Mat.bureau & informatique	40 797	35 891	4 906	de 2 à 5 ans
Mobilier	20 909	20 909	0	de 2 à 10 ans
TOTAL	502 490	145 777	356 713	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	13 355		13 355
Actif circulant et charges d'avance	483 052	483 052	
TOTAL	496 407	483 052	13 355

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1519	100,00	151 900
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés	162	100,00	16 200
Titres en fin d'exercice	1357	100,00	135 700

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	44 357	12 655	31 702	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	97 668	97 668		
Dettes fiscales et sociales	149 054	149 054		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 276	9 276		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	300 355	268 653	31 702	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	16 500
Dettes fiscales et sociales	23 487
Autres dettes	
TOTAL	39 987